

NELVANA LIMITED

NOTICE ANNUELLE

8 avril 1998

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
RUBRIQUE 1 : CONSTITUTION	2
Filiales	2
RUBRIQUE 2 : DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	2
RUBRIQUE 3 : DESCRIPTION NARRATIVE DE L'ACTIVITÉ	3
Acquisition de droits de production et de marchandisage	4
Élaboration	4
Financement	5
Revenus	6
Production	6
Engagements de production pour 1998	8
Distribution	9
Banque d'oeuvres	10
Banque d'émissions	11
Concession de licences à des fins de marchandisage	12
Autres	13
Stratégie d'entreprise	14
Salariés	16
RUBRIQUE 4 : PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES	17
Comparabilité des données inscrites dans les tableaux suivants	17
Politique en matière de dividendes	19
RUBRIQUE 5 : ANALYSE PAR LA DIRECTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION	19
RUBRIQUE 6 : MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	19
RUBRIQUE 7 : ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	19
RUBRIQUE 8 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	21

RUBRIQUE 1 : CONSTITUTION

NELVANA Limited (« NELVANA » ou la « Société ») a été constituée sous le régime des lois de l'Ontario le 30 juillet 1971. La Société fusionna avec NELVANA Holdings Inc. le 13 mai 1994, et, dans le cadre de cette fusion, des actions à droit de vote subalterne, des actions à droit de vote multiple et des actions privilégiées furent créées. Des statuts de modification furent déposés le 8 avril 1997 en vue de créer des actions sans droit de vote. Les statuts de la Société lui permettent de contrôler et de limiter la participation étrangère dans ses actions avec droit de vote. Sauf indication contraire du contexte, lorsqu'il est question de NELVANA ou de la Société dans la présente notice, il est également question de ses divisions et de ses filiales.

Le siège social et principal établissement de la Société est situé au 32, avenue Atlantic à Toronto (Ontario) M6K 1X8. La Société possède des agences commerciales à Londres, Paris et Los Angeles.

Filiales

La liste ci-dessous donne les principales filiales de la Société ainsi que leurs ressorts de constitution respectifs. Les actions avec droit de vote de ces filiales appartiennent à 100% à la Société. Aucune des filiales n'a émis d'actions sans droit de vote.

<u>Nom</u>	<u>Ressort de constitution ou de prorogation</u>
NELVANA Enterprises Inc.	Ontario
NELVANA Marketing Inc.	Ontario
NELVANA Communications, Inc.	Californie

RUBRIQUE 2 : DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

NELVANA est une des plus importantes sociétés de divertissement au Canada et son activité principale consiste à produire et distribuer des émissions d'animation télévisées de première qualité et des longs métrages animés destinés à des publics de tous âges et à concéder des licences à des fins de merchandising pour ces émissions et longs métrages. NELVANA fut fondée en 1971 par Michael Hirsh, Patrick Loubert et Clive Smith. À ses débuts, elle produisait des documentaires et des courts métrages dramatiques et vendait des services d'animation.

Le 17 mai 1994 et le 2 juin 1994, la Société réalisa son premier appel public à l'épargne portant sur des actions à droit de vote subalterne. Ce premier appel public à l'épargne lui procura un produit net total de 23,8 millions de dollars, produit qu'elle affecta à l'alimentation de son fonds de roulement, à l'acquisition de divers éléments d'actif et à l'élaboration de ses systèmes informatisés numériques.

Le 11 décembre 1996, la Société réalisa un placement de bons de souscription spéciaux qui lui rapporta un produit net de 12 714 975 \$. Elle a affecté environ vingt pour cent (20 %) de ce produit à l'agrandissement de

ses installations d'animation informatisée et utilisé le reste comme fonds de roulement pour ses besoins généraux.

Au cours de l'automne de 1997, la Société a levé son option pour augmenter de 10% à 20% sa participation dans TELETOON. TELETOON, la première chaîne de télévision canadienne spécialisée uniquement dans les dessins animés, a été lancée sur les marchés francophones et anglophones à la fin de 1997. La chaîne a octroyé des licences pour 11 séries de la Société pour sa saison 1997-1998.

En décembre 1997, NELVANA a complété l'acquisition de Windlight Studios Inc. («Windlight») une société de dessins animés en 3D située à Minneapolis au Minnesota. NELVANA a fait l'acquisition de 83,3 % des actions de Windlight qu'elle n'avait pas déjà acquises pour un montant de 3,1 M \$ CA. Les actionnaires de Windlight ont reçu en contrepartie une combinaison en espèces et en actions à droit de vote subalterne de NELVANA. Windlight, fondée en 1993, est un chef de file dans la conception et l'élaboration des dessins animés en 3D, de la technologie du film cinématographique et des logiciels. La haute direction de Windlight a été transférée à Toronto et apporte son aide à l'implantation de nouvelles installations techniques en dessins animés en 3D au studio de NELVANA à Toronto.

En janvier 1998, la Société a conclu une association stratégique avec CBS Entertainment afin de produire jusqu'à 6 séries pour le réseau américain dans la grille d'horaire du samedi matin pour les enfants au cours de chacune des deux prochaines années. Les six séries que CBS Entertainment s'est engagée à acquérir sont *Franklin*, *Anatole*, *Dumb Bunnies*, *From the Files of the Flying Rhinoceros*, *Birdz* et *Mythic Warriors: Guardians of the Legend*.

En février 1998, la Société réalisa l'émission de 1 350 250 actions à droit de vote subalterne. L'opération rapporta à NELVANA un produit net de 35,4 M \$. La Société affectera le produit au financement de productions exclusives pour 1998, à l'alimentation de son fonds de roulement, aux acquisitions et aux dépenses en capital.

RUBRIQUE 3 : DESCRIPTION NARRATIVE DE L'ACTIVITÉ

L'activité principale de NELVANA consiste à produire et distribuer des émissions d'animation télévisées de première qualité et des longs métrages animés destinés à des publics de tous âges et à concéder des licences à des fins de merchandising pour ces émissions et longs métrages. La Société produit également des émissions en prises réelles. Sa bibliothèque comprend des émissions télévisées et des longs métrages, sur lesquels elle détient soit un droit de propriété soit un droit de distribution à long terme («banque d'oeuvres»). Au cours de 1997, NELVANA a réorienté sa stratégie d'entreprise axée sur les productions de services sur marge plus restreinte concentrées sur l'«oeuvre à louer» pour adopter une stratégie axée sur les productions exclusives.

NELVANA est en concurrence avec d'autres sociétés nord-américaines pour les oeuvres novatrices, le talent, le financement et l'octroi de licences. La direction croit que les principaux concurrents de NELVANA dans la production d'émissions de dessins animés sont Disney Company, Warner Bros., Dreamworks SKG et Cinar, alors que Alliance et Atlantis le sont dans la production d'émissions en prises réelles.

En 1997, un seul client de la Société représentait environ 11 % de son chiffre d'affaires global consolidé. En 1996, les produits d'exploitation provenant d'un seul client se chiffraient à environ 15 % et les produits d'exploitation provenant d'un autre client se chiffraient à 10 % du chiffre d'affaires global consolidé. En 1997,

environ 36 % du chiffre d'affaires brut provenait des États-Unis, 20 % du Canada et 44 % d'ailleurs à l'étranger. En 1996, environ 61 % du chiffre d'affaires brut provenait des États-Unis, 10 % du Canada et 29 % d'ailleurs à l'étranger.

Acquisition de droits de production et de merchandising

NELVANA repère ou crée des personnages susceptibles d'être exploités dans des émissions de télévision, des émissions spéciales de télévision ou des longs métrages et, au besoin, elle en négocie l'acquisition des droits. La Société a pour stratégie de se concentrer sur l'acquisition d'oeuvres et de personnages connexes (« œuvres ») qui jouissent d'une grande notoriété auprès du public. L'acquisition de droits sur des œuvres très connues est au cœur de sa stratégie qui consiste en l'exploitation commerciale de ses productions par voie de médias audiovisuels et de merchandising.

Options

La Société peut soit acquérir les droits sur une œuvre ou, comme c'est plus souvent le cas, conclure un contrat d'option lui permettant de les acquérir. Ces contrats précisent la nature et la portée des droits qui peuvent être acquis à la levée de l'option, notamment droits de production, droits d'exploitation audiovisuelle dans différents médias, et droits de merchandising et de concession de licences. En règle générale, le contrat d'option précise la durée de l'option ainsi que les droits de licence et de participation aux bénéfices qui reviennent au concédant de l'option et à tout autre propriétaire de droits sous-jacents. La Société a conclu ou négocie actuellement pour conclure des contrats d'options sur différentes œuvres, notamment, *George and Martha* inspiré des livres de James Marshall; *Maggie and the Ferocious Beast* inspiré des livres de Michael et Betty Paraskevas et *Really Rosie* inspiré du livre de Maurice Sendak.

Droits de production et de merchandising

La Société a pu acquérir les droits de production et de merchandising sur plusieurs œuvres bien connues. La durée et l'étendue de ces droits varient selon les modalités contractuelles qu'elle a pu négocier par rapport à chaque œuvre.

Lorsque la Société détient les droits de production sur une œuvre, ces droits sont à durée déterminée, soit généralement pour la période de production initiale et pour une période de deux à sept ans par la suite. Bien souvent, la durée sera reconduite tant que la Société continue à produire de nouvelles émissions tirées de cette œuvre.

Dans la plupart des cas, la Société partage les droits de merchandising avec des tiers ou fait fonction d'agent pour le titulaire véritable de ces droits. Les droits de merchandising sont généralement valables pour deux à quatre ans suivant la période de production initiale. La plupart du temps, la Société conservera ses droits de merchandising aussi longtemps qu'elle conservera ses droits de production. Pour ce qui est de certaines œuvres, elle peut faire durer ses droits de merchandising en versant des paiements de garantie minimums tous les ans au propriétaire des droits sous-jacents.

Élaboration

Lorsque NELVANA a acquis les droits sur une oeuvre et qu'elle estime qu'il y aura probablement une demande pour son exploitation, elle passe à l'étape de l'élaboration. Ce processus d'élaboration d'une émission animée débute par la création d'un guide littéraire, d'un scénario pilote et d'échantillons de dessins créés à des fins de présentation. Si le projet est accepté par une chaîne ou un service de câble spécialisé, la Société se voit accorder un contrat de production suivant lequel la chaîne ou le service supporte le gros des coûts de chaque épisode. Bien que la Société mène plusieurs projets de front et étudie sans cesse de nouveaux projets en vue d'une exploitation potentielle, seul un petit nombre finiront par être produits tous les ans.

En général, NELVANA cherche à faire participer les diffuseurs aux premières étapes de l'élaboration d'une émission. Normalement, le diffuseur fait un apport financier au titre des coûts d'élaboration, participe à la sélection du rédacteur, du réalisateur et des principaux acteurs et avalise le scénario, le budget, l'horaire et le personnel-clé de production. Cette participation active de sa part assure en partie que l'émission répondra aux attentes du public cible et rend plus probable son approbation du produit final.

À l'heure actuelle, NELVANA élabore plusieurs séries animées aux fins de production, notamment *Elliot Moose*, *Dr. Fegg*, *George & Martha* et *Really Rosie*.

Financement

Lorsqu'elle envisage d'ajouter une production à sa banque d'oeuvres, la Société repère les sources susceptibles de financer une part importante des coûts directs de production par un ou plusieurs des moyens suivants : (i) redevances payées par les chaînes, câblodistributeurs, bandes vidéo ou autres droits de licence pour l'exploitation audiovisuelle du projet; (ii) apport financier par les co-producteurs; (iii) vente de droits de distribution à l'étranger; (iv) Téléfilm Canada et les autres organismes de financement canadiens; (v) crédits d'impôt fédéraux et provinciaux; (vi) autres sources disponibles.

En général, la Société cherche à obtenir une couverture de 75 % des coûts directs avant de débiter une production. Même si elle ne peut obtenir cette couverture, la Société peut quand même entamer la production pour plusieurs raisons. Elle tente de récupérer son apport financier par l'exploitation des autres droits découlant de la production. Cependant, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de le faire.

En 1997, la Société a participé à divers programmes gouvernementaux lui permettant de réduire ses investissements dans les productions cinématographiques et télévisuelles en raison des montants suivants :

- (i) des crédits d'impôt à la production prévus de 7,68 M \$ (1996 – 3,61 M \$);
- (ii) un financement de la part d'un organisme gouvernemental d'un montant de 2,40 M \$ (1996 – 4,56 M \$) qui est remboursable selon le bénéfice futur de programmes particuliers;
- (iii) des aides gouvernementales non remboursables se chiffrant à zéro \$ (1996 – 0,76 M \$).

En vertu du programme de crédits d'impôt pour production de films ou vidéos canadiens et du programme sur l'abattement fiscal ontarien pour film et télévision, les organismes gouvernementaux procurent des capitaux à condition que la production financée respecte certains critères gouvernementaux, comme celui sur le contenu

canadien. Si un tel organisme estime par la suite qu'un projet a dérogé à ses critères de financement, il peut exiger le remboursement des capitaux, même s'ils ont été avancés sous forme de subvention non remboursable.

La Société cherche, autant que faire se peut, à faire reconnaître ses productions comme produits à teneur canadienne certifiée par le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (« BCPAC »). Elle a demandé au BCPAC d'accorder sa certification à la plupart des productions exclusives réalisées par elle en 1997 et a demandé ou entend demander cette certification pour la plupart de ses productions exclusives en 1998.

La prévente des droits de distribution à l'étranger d'émissions produites pour les marchés américains et internationaux constitue la principale source de financement pour la Société.

Pour beaucoup de ses productions, il lui est parfois nécessaire de recourir au financement temporaire lorsque le flux de trésorerie provenant de la prévente ne coïncide pas avec les sommes décaissées pour la production. Le financement temporaire contracté auprès de banques ou d'autres prêteurs à l'industrie est garanti par certains contrats de distribution prévente qui s'appliquent à la production en question et est remboursé sur le produit tiré des contrats donnés en gage. La Société peut consentir une sûreté supplémentaire sur ses actifs en garantie de ces prêts provisoires.

Les dépenses prévues par le budget de production d'un projet d'animation sont généralement réparties uniformément sur une période de 30 à 40 semaines. S'agissant de productions en prises réelles, la majeure partie du budget de production est dépensée ou engagée sur une période beaucoup plus courte, normalement de 13 semaines pour une série de 13 épisodes. La période d'engagement des dépenses budgétaires, plus longue dans le cas d'une production d'animation, donne à la Société plus de souplesse pour organiser son financement que pour les productions en prises réelles.

Revenus

La Société tire des revenus de ses productions et de sa banque d'oeuvres par l'entremise de droits de licence de diffusion ou de droits de distribution.

En 1997, NELVANA a comptabilisé un revenu sur la production exclusive lors de la livraison des nouveaux projets suivants : *Blazing Dragons: Donkey Kong Country*; *Franklin*; *Little Bear*; *Ned's Newt*; *Pippi Longstocking*; *Rupert*; *Sam & Max*; et *Stickin' Around*.

Elle a aussi comptabilisé un revenu sur les productions de services suivantes : *Ace Ventura Pet Detective*; *Gargoyles*, *The Goliath Chronicles* et *The Magic School Bus*.

La banque d'oeuvres a procuré d'autres sources de revenus sur les droits de distribution des licences. Les émissions contenues dans la banque au 31 décembre 1997 sont énoncées aux pages 11 et 12.

Production

Organisation

Dans le cadre du changement de stratégie de productions de services à des productions exclusives et afin de gérer plus efficacement l'augmentation de productions en 1997, la Société a établi quatre divisions de production distinctes – dessins animés pour la télévision, production interne, dessins animés en 3D et longs métrages, chacune d'elles étant dotée de son propre superviseur de la production. La Société croit que cette nouvelle organisation de la production entraînera de meilleures possibilités de réalisations et permettra des prises de décision plus rapides. Les étapes cruciales de la conception et de la production se déroulent dans le studio de la Société à Toronto. Cette centralisation favorise la communication, l'efficacité et le contrôle de la qualité.

Production de dessins animés et production interne pour la télévision

La division de production et a toujours été de dessins animés pour la télévision est responsable du travail de base pour séries de dessins animés qui est et a toujours été le créneau de NELVANA.

La division de production interne pour la télévision se concentre sur l'animation non traditionnelle et de techniques mixtes. La division met l'accent sur l'innovation et sur la rationalisation du procédé d'animation en utilisant une plus vieille technologie d'ordinateur en 2D afin d'accroître la rentabilité.

La production d'une série animée pour la télévision (normalement de 13 à 26 épisodes) dure en moyenne entre six mois et un an. La première étape de la production consiste à rédiger le scénario, étape qui se fait sous la surveillance des analystes de scénario. La Société emploie plusieurs analystes et rédacteurs qui travaillent dans son établissement à Toronto. En outre, elle engage des analystes et rédacteurs à la pige. Les scénarios qui en découlent sont ensuite présentés sous forme de maquette, processus qui consiste à créer des « épreuves » pour permettre aux artistes de visualiser l'histoire et le déroulement. Les voix et chansons sont enregistrées et les pistes sonores minutieusement analysées et chronométrées en vue de l'animation. Les groupes de dessin commencent simultanément à travailler sur les personnages, les principaux fonds et arrières scènes. Les dessins animés sont réalisés à la fois dans les studios de NELVANA et par des sous-traitants. Ces dessins passent ensuite à l'étape du coloriage, soit à la main sur des feuilles d'acétate transparentes soit, de plus en plus, par processus numérique à l'ordinateur, puis ils sont incorporés aux fonds. L'original sur film, bande vidéo ou support numérique ainsi créé est alors amélioré par l'ajout de musique et d'effets sonores originaux. Ce processus d'édition est réalisé dans les studios de NELVANA sur appareils numériques.

Les ordinateurs continuent à changer la façon de produire et de manipuler sons et images. La Société ne cesse de modifier ses méthodes de production pour passer du mécanique au numérique afin de tirer profit des nouvelles possibilités offertes par les technologies naissantes.

Production de dessins animés en 3D

En 1997, la Société a réalisé sa première production d'images synthétisées par ordinateur en 3D (CGI), *Donkey Kong Country*, une coproduction Canada-France avec MediaLab, en s'inspirant d'un jeu vidéo Nintendo du même nom. L'acquisition de Windlight la même année a permis à NELVANA d'utiliser des nouvelles technologies d'animation, y compris la « saisie du mouvement » (*motion capture*) dans le procédé de production. Conjointement avec l'acquisition de Windlight, la Société a annoncé des projets d'ouverture d'une installation 3D CGI à Toronto. NELVANA a également débuté la production de *Rolie Polie Olie*, une série de dessins animés 3D CGI, dont la licence a été concédée à The Disney Channel aux États-Unis.

Longs métrages

Cette division produit au moins un long métrage par an. Par le passé, la Société a produit les six longs métrages animés suivants : *Rock & Rule*, *Les Câlinours*, *Les Câlinours II : Nouvelle Génération*, *Les Câlinours au Pays des Merveilles* et *Le Triomphe de Babar* et *Pippi Longstocking*. Compte tenu du succès qu'ont connu récemment les longs métrages animés dans l'industrie, la Société estime que ce marché affiche un potentiel de croissance énorme. En 1997, NELVANA a terminé la coproduction du long métrage animé *Pippi Longstocking* avec des partenaires suédois et allemands, et est en train de produire un septième long métrage animé intitulé *Babar, King of the Elephants*.

Production en prises réelles – Télévision

Au cours des années 80, la Société a réalisé quatre séries en prises réelles pour la télévision, soit *The Edison Twins*, *Mr. Microchip*, *T and T* et *The Twenty Minute Workout*. En 1995 et 1996, elle produisait pour Canwest Global 26 épisodes d'une heure chacune dans la série *Jake and the Kid* qui est inspirée de nouvelles et pièces de radio théâtre écrites par W.O. Mitchell. Par ailleurs, elle réalisait pour Westcom TV Group et New Ligne Television 13 épisodes d'une demi-heure inspirées de *The Hardy Boys* et 13 inspirées de *Nancy Drew*. Ces deux séries sont une adaptation des célèbres romans parus il y a plus de 60 ans. La Société peut, à l'occasion, créer des productions en prises réelles supplémentaires.

Engagements de production pour 1998

Au 31 mars 1998, NELVANA s'est engagée à réaliser ou est en train de réaliser, les projets suivants, dont certains seront terminés en 1998 et d'autres en 1999 :

<u>Épisodes en réalisation</u>	<u>Nombre d'épisodes</u>
Blazing Dragons	9
Donkey Kong Country	1
Franklin	13
Little Bear	13
Ned's Newt	13
Pippi Longstocking	2
Sam and Max	3
Stickin' Around	25

<u>Nouvelles réalisations</u>	<u>Nombre d'épisodes</u>
-------------------------------	--------------------------

Anatole	26
Babar: King of the Elephants (long métrage)	3
Birdz	13
Bob and Margaret	13
Dumb Bunnies	26
Flying Rhinos	13
Guardians of the Legend	26
Redwall	13
Rolie Polie Olie	13

En 1997, NELVANA a réalisé 116 épisodes exclusifs d'une demi-heure, comparativement à 69 pour l'année précédente. En 1998, NELVANA a l'intention d'augmenter la production afin de réaliser de 12 à 15 séries, soit environ 170 épisodes exclusifs d'une demi-heure qui seraient ajoutés à la banque d'oeuvres. La Société possède également un nombre supplémentaire de projets en élaboration. La Société négocie continuellement des options pour acquérir des droits sur des personnages et oeuvres très connus.

Distribution

En 1987, la Société a constitué NELVANA Enterprises Inc. pour exercer ses activités de distribution partout dans le monde. Depuis, la Société fait fonction de distributeur au Canada, aux États-Unis et à l'échelle internationale pour certaines séries télévisées et longs métrages produits par elle. Pour ce qui est de sa banque d'oeuvres, NELVANA détient les droits de distribution à long terme. Au Canada, NELVANA a concédé des licences sur des séries télévisées à Canwest Global, à Westcom Entertainment, à la CBC, à SRC, à YTV, au Canal Famille, à TVO, à la Family Channel et à TELETOON.

Aux États-Unis, elle a concédé des licences sur ses émissions à CBS, ABC, Comedy Central, Fox Children's Network, HBO, The Disney Channel, Nickelodeon et USA Network. En janvier 1998, la Société a conclu un accord avec CBS Entertainment afin de produire à hauteur de 6 séries pour ce réseau américain par année au cours des deux prochaines années. En vertu de l'accord, CBS Entertainment s'est engagé à acquérir les 6 séries pour sa saison de diffusion 1998-1999 dont *Franklin*, *Anatole*, *Dumb Bunnies*, *From the Files of the Flying Rhinoceros*, *Birdz* et *Mythical Warriors: Guardians of the Legend*.

NELVANA gère un kiosque aux principales foires commerciales internationales telles le Marché International des Programmes de Télévision (« MIP-TV ») et le Marché International des Films et Programmes pour la Télévision, la Vidéo, le Câble et le Satellite (« MIPCOM-TV »), qui ont lieu tous les ans à Cannes (France), la National Association of Television Program Executives (« NATPE ») qui se déroule annuellement aux États-Unis et le Marché International des Programmes (« MIP-ASIA ») qui a lieu à Hong Kong tous les ans.

NELVANA concède des licences sur ses productions pour un large éventail de radiodiffuseurs internationaux, dont la BBC (G.-B.), ZDF (Allemagne), FR3 (France), RAI (Italie), Carlton – ITV (G.-B.), Nickleodeon (Australie), Ravensburger (Allemagne), Televisa (Mexique), HBO Olé (Amérique latine), TV1000 (Scandinavie), Buena Vista (G.-B., France, Italie, Espagne), Beta (Corée du Sud), Scottish TV (G.-B.), Fox Kids International Programming (G.-B., Australie, Nouvelle-Zélande, Amérique latine) et Channel 5 (G.-B.).

Il se peut que le produit de l'exploitation internationale des droits audiovisuels ne soit encaissé qu'environ 12 à 18 mois après l'exploitation des droits audiovisuels nord-américains. La Société vend habituellement

directement aux diffuseurs mais fait appel à des sous-agents sur certains marchés, tels le Moyen Orient et le Japon, où il serait inefficace de procéder autrement.

En tant que distributeur, NELVANA concède des droits de télédiffusion aux diffuseurs et des droits de distribution aux distributeurs de bandes vidéo et de films. Elle fait la distribution d'émissions à deux stades du processus de production : à l'étape de la prévente, ce qui aide au financement de la production, puis par voie de vente de licence par la suite une fois le produit fini.

S'agissant de la distribution aux chaînes de télévision, NELVANA négocie en sa qualité de distributeur des droits de licence avec un diffuseur qui désire acquérir les droits de télédiffusion. En général, NELVANA concède une licence pour la télédiffusion d'une émission en précisant l'horaire, les chaînes, les pays, et les langues de diffusion. À l'expiration de cette licence, les droits de diffusion peuvent être concédés de nouveau. Sur les droits de licence qui lui sont payés, la Société touche habituellement un droit de distribution et recouvre certains coûts de distribution. Les droits de distribution représentent généralement jusqu'à 30 % du droit de licence brut touché. Les droits de distribution viennent rémunérer les services de distribution assurés par NELVANA et le pourcentage est établi par voie de négociation avec tous les tiers qui participent au financement et aux bénéfices dans la chaîne de production. Tout bénéfice qui reste, déduction faite des droits de distribution et des coûts de distribution déductibles, est alors partagé par tous les participants aux bénéfices, y compris la Société lorsqu'elle y a droit.

S'agissant de distribution de bandes vidéo, NELVANA concède au distributeur une licence lui permettant de fabriquer et de distribuer des vidéocassettes pour une période déterminée et pour des pays et langues spécifiques. Généralement, le distributeur verse à la Société un acompte qui sera porté au crédit des redevances, mais il peut également s'engager à garantir une redevance minimale. La Société touche une redevance fondée sur le prix de gros de chaque unité vendue, redevance qui varie entre 8 % et 20 % de ce prix. NELVANA est en droit de déduire ses droits de distribution des acomptes et redevances payés par ces distributeurs de bandes vidéo avant que le solde ne soit décaissé aux participants aux bénéfices, y compris à NELVANA.

S'agissant de longs métrages, NELVANA concède des licences sur ces films aux exploitants, aux distributeurs en salle et (ou) aux distributeurs de bandes pour une période déterminée et pour des pays et langues spécifiques. La Société touche une partie des recettes de location des salles réalisées par le distributeur en salle, calculée en fonction d'un droit de distribution négocié. Habituellement, le distributeur en salle verse à la Société un acompte qui sera porté au crédit des paiements qui lui sont dus, mais il peut également s'engager à garantir des paiements minimums. NELVANA gagne ses droits de distribution sur les acomptes et paiements effectués par ces distributeurs.

Banque d'oeuvres

Les dessins animés ne vieillissent pas et sont appréciés par le public international. Par conséquent, les banques d'émissions animées de grande qualité jouissent en règle générale d'une durée de vie supérieure aux banques d'émissions de prises réelles. L'engagement de la Société à toujours livrer un produit de qualité lui a valu une réputation internationale et rend sa programmation très recherchée.

Les personnages reconnus internationalement et susceptibles de se prêter à la production de dessins animés sont en nombre limité. NELVANA détient les droits de distribution sur des émissions mettant en vedette bon nombre de personnages très connus. Puisque les acheteurs de dessins animés ont tendance à choisir une gamme

d'émissions auprès du même fournisseur, la Société bénéficie donc aussi de la diversité des personnages et des oeuvres dans sa banque. Étant donné que la Société est actuellement un producteur actif de dessins animés, elle est en mesure d'offrir de nouvelles émissions, ce qui a pour effet de stimuler les activités de concession de nouvelles licences sur les émissions dans sa banque.

Au 31 décembre 1997, la Société possédait dans sa banque d'oeuvres 23 séries d'animation télévisées, 7 longs métrages animés et 8 séries en prises réelles. Ces séries totalisaient l'équivalent de 883 épisodes d'une demi-heure dont 623 étaient en dessins animés et 260 en prises réelles. NELVANA prévoit posséder dans sa banque d'oeuvres d'ici la fin de 1998 l'équivalent de plus de 1 000 épisodes de programmation d'une demi-heure. Les droits rattachés à la banque d'oeuvres permet à NELVANA de toucher des revenus selon les durées, les pays et les langues. NELVANA considère que l'ensemble des émissions télévisées ou longs métrages sur lesquels elle détient les droits de distribution font partie de sa banque d'oeuvres. La Société prévoit que la concession de nouvelles licences sur sa banque d'émissions produira un flux constant de revenus.

Banque d'émissions
au 31 décembre 1997

	<i>Nombre d'épisodes (½ heure ou l'équivalent)⁽¹⁾</i>	<i>Année de production ou d'acquisition</i>
<i>Dessins animés</i>		
Donkey Kong Country	25	1997
Franklin	13	1997
Ned's Newt	13	1997
Pippi : Longstocking	24	1997
Robin	3	1997
Sam & Max	10	1997
Blazing Dragons	17	1996-97
Stickin' Around	14	1996-97
Little Bear	39	1995-97
Scholastic's		
The Magic Shool Bus	52	1994-97
Rupert	65	1991-97
The Never Ending Story	26	1995-96
Jim Lee's Wild C.A.T.S.		
Covert Action Teams	13	1994-95
Legend of the North	13	1994
Stickin' Around	1	1994
Cadillacs et Dinosaures	13	1993-94
Tales from the Cryptkeeper	26	1993-94
Jim Henson's Dog City	31	1992-94
Fievel's American Tails	13	1992
Les Aventures de Tintin	39	1991-92
Babar	65	1989-91
Little Rosey	13	1990
Les Câlinours	52	1986-88
Clifford the Big Red Dog	6	1988
My Pet Monster	13	1987
Easter Fever	1	1980
Take Me Up To The Ballgame	1	1980
Intergalactic Thanksgiving	1	1979
Romie-0 and Julie-8	1	1979
The Devil and Daniel Mouse	1	1978
Cosmic Christmas	1	1977
	605	

	<u>Nombre d'épisodes (½ heure ou l'équivalent)⁽¹⁾</u>	<u>Année de production ou d'acquisition</u>
Longs métrages animés		
Pippi Longstocking Movie	3	1997
Legend of the North Wind	3	1994
Return of the North Wind	3	1989
Babar: The Movie	3	1989
Les Calinours au Pays des Merveilles	3	1987
Rock and Rule	<u>3</u>	1983
	18	

	<u>Nombre d'épisodes (½ heure ou l'équivalent)⁽¹⁾</u>	<u>Année de production ou d'acquisition</u>
Prises réelles		
Young Duke	13	1996
The Attack of the Killer ?B"s	13	1995-96
Jake and the Kid	52	1995-96
Hardy Boys	13	1995
Nancy Drew	13	1995
T and T	65	1987-89
The Edison Twins	78	1983-86
Mr. Microchip	<u>13</u>	1983
	260	
Total de demi-heures équivalentes	883	

¹ En tenant compte qu'un long métrage = 3 épisodes d'une demi-heure; un épisode d'une heure = 2 épisodes d'une demi-heure.

Concession de licences à des fins de merchandising

En 1990, la Société a constitué NELVANA Marketing Inc. afin d'exercer ses activités de concession de licences à des fins de merchandising. La Société est un agent de concession de licences pour certains personnages dans certains pays et, en cette qualité, concède à des tiers des licences pour la fabrication de produits inspirés ou arborant des images de personnages figurant dans les séries télévisées et longs métrages qu'elle produit. Jusqu'à présent, la Société a concentré ses efforts de merchandising en Amérique du Nord, en Europe, au Japon et en Amérique latine. Dans certains cas, elle engage les services de sous-agents en dehors de l'Amérique du Nord contre rémunération. Le merchandising représente une tranche importante des bénéfices de la Société, mis à part le produit réalisé sur les activités de production et de distribution. Les campagnes de merchandising ne comportent généralement que peu de risques financiers pour la Société car ce sont les titulaires de licences qui supportent les coûts et assument les risques liés à la production de la marchandise. Les contrats-types que NELVANA conclut avec les titulaires de licences exigent que ces derniers respectent des normes strictes en matière de contrôle de la qualité, remettent régulièrement à NELVANA des relevés détaillés des ventes et lui versent les redevances convenues. Ces redevances se situent généralement entre 6 % et 8 % du revenu de gros net revenant au titulaire de licence. La Société cherche à obtenir des acomptes

appréciables et des garanties minimales quant au paiement de redevances. Les dépenses liées au merchandising comprennent les paiements aux porteurs de droits sous-jacents et à d'autres tiers.

Certains des personnages les plus populaires qui figurent dans les productions de NELVANA, notamment Rupert, Babar et Little Bear, se sont acquis renommée et popularité. C'est pourquoi ils constituent un actif précieux pour le marché de la concession de licences à des fins de merchandising. Ces personnages classiques sont une partie essentielle du programme de concession de licences sur marchandises de NELVANA parce que ce sont des marques de longue durée.

À l'heure actuelle, la Société compte environ 40 contrats de licence, surtout en Grande-Bretagne, conclus avec des fabricants de produits qui mettent en vedette les personnages de Rupert. Parmi ces produits on compte les animaux en peluche, produits alimentaires, vêtements, publications, articles de papeterie, articles de fêtes et bandes dessinées.

NELVANA et The Clifford Ross Company, Ltd., concèdent conjointement des licences sur Babar, le personnage classique créé à l'origine par Jean de Brunhoff. Ces deux sociétés détiennent présentement environ 100 contrats de licence conclus avec des titulaires du monde entier et permettant la fabrication et la vente de produits. Par exemple, ces deux sociétés ont conçu avec Takara Co., Ltd. au Japon pour United Airlines Japan une importante campagne publicitaire destinée aux consommateurs et axée sur Babar, campagne dans laquelle cet éléphant très connu paraissait sur des affiches, dans des dépliants, sur des cartons publicitaires aux points de ventes et sur d'autres imprimés publicitaires pour promouvoir l'effort « United Vacation ». En 1996, Friemant International, Inc. s'est vue accorder le droit de mettre au point une gamme complète de vêtements Babar pour bébés et jeunes enfants aux États-Unis et au Canada.

La Société prévoit prendre des mesures importantes dans son secteur de merchandising en 1998 en élaborant un programme qui se concentrera sur le profil et l'épanouissement de trois personnages-clés : Babar, Little Bear et Franklin. La Société a entrepris le développement de la marque du personnage Franklin en 1997 en lançant la première étape du merchandising Franklin et des vidéos. En 1997, NELVANA a signé avec Irwin Toys au Canada une licence maîtresse portant sur des jouets Franklin et a signé avec Eden Toys aux États-Unis une licence maîtresse portant sur des jouets mous. La Société a l'intention de poursuivre sa progression en capitalisant sur ces succès initiaux avec Franklin au cours de 1998 en parallèle avec son lancement au réseau de télévision CBS aux États-Unis à l'automne. La Société prévoit profiter du potentiel de son secteur de merchandising en déployant des efforts soutenus et réciproques avec ses agences commerciales à Londres, Paris et Los Angeles.

Autres

Édition de musique

Plusieurs émissions produites par NELVANA sont réalisées avec fond sonore musical et leitmotiv créés spécialement pour l'émission. Lorsque NELVANA contrôle les droits de publication sur la musique d'une production, elle a le droit en tant qu'éditeur de toucher sa part des redevances d'exécution publique provenant de la diffusion de l'émission. NELVANA reçoit des frais d'administration sur la partie des redevances qui lui sont versées par divers organismes de perception de droits situés dans les pays où les émissions sont diffusées. Ces redevances et frais sont une source supplémentaire de revenus pour la Société. La perception ne survient que de 9 à 24 mois après la diffusion initiale d'une série. Pour la saison de télévision 1997, NELVANA a

produit 6 séries dont elle administre les redevances de l'édition musicale et pour lesquelles elle escompte recevoir des revenus en 1998 et par la suite pour la diffusion de ces productions.

Nouvelles technologies

Par le passé, les dessins et le coloriage de la plupart des séries animées se faisaient à la main. Environ 50 % des productions actuelles de NELVANA sont coloriées et montées à l'aide d'une technologie informatique exclusive. La Société estime que les ordinateurs pourront être mis à contribution à tous les niveaux de l'animation au cours des prochaines années. NELVANA a l'intention d'accroître ses capacités dans ces secteurs de pointe afin de tirer profit des marchés en expansion et du coût inférieur des techniques de production.

Acétates d'animation

La Société possède dans ses archives une imposante collection de dessins et d'acétates d'animation, c'est-à-dire les images figées sur acétate et servant à produire des séquences animées. Cette collection compte plus d'un million de dessins et la Société est propriétaire d'installations d'entreposage et d'entretien. La collection comprend des acétates d'animation ayant servi à la production de plusieurs séries et longs métrages animés réalisés par la Société depuis sa constitution. Il pourrait y avoir un marché pour ces dessins et acétates, bien que la Société ne détienne pas tous les droits sur l'ensemble de sa collection et pourrait, en certains cas, n'avoir droit qu'à une partie du produit de vente. La vente de des acétates ou d'une partie, soit par vente au détail ou à des galeries d'art ou collectionneurs, pourrait constituer une source de revenus pour la Société. Grâce au progrès constant des techniques d'animation assistée par ordinateur, la direction de la Société estime que ces acétates ne feront plus partie du processus d'animation et pourraient dès lors acquérir une valeur comme pièces de collection.

En 1994, la Société a fait un don d'acétates, de dessins et de produits connexes au Musée des Beaux-Arts de l'Ontario. Ces objets ont été classés biens culturels canadiens et sont évalués à environ 6,5 millions de dollars par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels. La Société estime que les objets donnés représentaient moins de 10 % de sa collection intégrale.

Stratégie d'entreprise

La Société a pour objectifs stratégiques :

- (1) d'accroître de façon importante la banque d'émissions exclusives par l'entremise d'une augmentation des productions exclusives;
- (2) de mettre l'accent sur les dessins animés de tous genres pour tous les âges et tous les marchés;
- (3) d'améliorer l'accessibilité aux plages horaires disponibles pour la diffusion d'émissions pour enfants ainsi que le contrôle de celles-ci;
- (4) de trouver de nouvelles possibilités d'accroissement de revenus provenant de nouvelles activités et d'activités complémentaires.

La Société prévoit que la croissance future de ses produits d'exploitation se fera en grande partie grâce à l'augmentation de ses productions exclusives, de ses activités de distribution et de marchandisage et grâce à sa pénétration dans de nouveaux domaines d'activités connexes. Poursuivant ses objectifs stratégiques, la Société croit que sa réputation et sa renommée continueront de croître sur le marché.

Afin d'atteindre son premier objectif, la Société a procédé à un changement stratégique en passant des productions de services, produites pour des tierces parties, à des productions exclusives dont la société est propriétaire à 100 %. La réorientation vers des productions exclusives devrait accélérer la croissance de sa banque d'émissions et bonifier l'augmentation de revenus, la stabilité et les marges sur les bénéfices. En 1997, Nelvana a réalisé 116 épisodes exclusifs comparativement à 69 l'année précédente et planifie de réaliser 170 épisodes en 1998. Les productions de services en 1997 ont chuté considérablement en passant à 18 épisodes comparativement à 69 l'année précédentes et cesseront entièrement en 1998.

Afin d'atteindre le deuxième objectif, la Société a mis l'accent sur sa principale activité de production de dessins animés, laquelle a connu un succès continu depuis plusieurs années. Aucune production en prises réelles n'est prévue en 1998.

Les dessins animés comportent plusieurs avantages par rapport à la production en prises réelles. L'animation voyage très bien sur le plan international en raison de son attrait universel et de la facilité de doublage dans d'autres langues. La Société a doublé des émissions de dessins animés dans plus de 30 langues. De plus, les émissions de dessins animés pour enfants, qui constituent une partie importante de la banque d'émissions de la Société, sont un produit permanent qui peut en général être relancé pour un nouveau public tous les cinq à sept ans.

Dans le cadre de sa stratégie sur les dessins animés, la Société a élargi son public cible en incluant les heures de grande écoute. La Société croit que les heures de grande écoute représentent un marché potentiel important, si elle se fie à la popularité d'émissions comme *Les Simpsons* et les nouvelles émissions comme *King of the Hill* et *South Park*, qui connaissent des cotes d'écoute extraordinaires. La première émission de la Société aux heures de grande écoute pour la saison 1998 est *Bob and Margaret*. Cette série a été pré-vendue à Comedy Central aux États-Unis, Global au Canada et Channel 4 en Grande-Bretagne.

La Société a également élargi son champ de dessins animés au-delà des dessins animés en 2D en faisant son entrée l'année dernière dans l'activité de l'imagerie en 3D assistée par ordinateur (CGI). La Société avait auparavant pris de l'expérience dans le 3D CGI grâce à son association avec MediaLab, coproducteur de *Donkey Kong Country* pour la saison d'automne 1997 de TELETOON. Dans le cadre de ces projets, au cours de 1997, la Société a agrandi son édifice à Toronto afin d'accueillir une nouvelle installation de 10 000 pieds carrés pour le 3D CGI. La Société a également fait l'acquisition de Windlight, une société de Minneapolis axée sur la production du 3D CGI. Préalablement à l'acquisition, la Société a oeuvré avec Windlight sur un projet pilote d'une nouvelle série de dessins animés en 3D CGI, intitulée *Rolie Polie Olie*. La série a été achetée par le Disney Channel pour la saison 1998 et est actuellement en production.

Le troisième objectif de la Société comprend une stratégie axée sur la distribution. Compte tenu du fait que la Société élargit la gamme de ses productions exclusives, les marchés en expansion, jumelés avec l'accessibilité aux plages horaires disponibles pour la diffusion d'émissions pour enfants, deviennent de plus en plus importants. La demande pour une programmation destinée aux enfants s'intensifie à mesure que les auditoires font la transition des réseaux traditionnels privés (avec quatre heures par semaine de programmation destinée

aux enfants) à des services spécialisés (avec jusqu'à 168 heures par semaine de programmation destinée aux enfants). Afin de soutenir cette tendance, les services spécialisés des États-Unis continuent de s'étendre sur le plan international, alimentant encore plus la demande mondiale. Cette augmentation a suscité l'intérêt des publicitaires qui non seulement ont augmenté leur engagement à l'égard des marchés destinés aux enfants mais aussi en dépensant à longueur d'année. Cette situation a débouché sur une forte demande sur le plan mondial pour la programmation destinée aux enfants et sur des dessins animés de grande qualité qui sont le point fort de NELVANA.

Le deuxième élément de la stratégie de distribution est d'occuper toutes les plages horaires disponibles pour la diffusion destinée aux enfants par l'entremise de nouvelles relations, d'investissements ou d'entreprises conjointes avec des radiodiffuseurs comme CBS.

Plusieurs mesures ont été prises pour mettre en application cette stratégie. La première mesure de la Société a consisté à investir dans TELETOON, la nouvelle chaîne canadienne spécialisée en dessins animés qui a été lancée à l'automne de 1997. La participation de la Société dans TELETOON permet d'augmenter sa capacité de distribution de programmation au Canada et, à cet égard, de nouvelles productions et d'épisodes en banque doivent être achetés chaque année. TELETOON a acheté 11 séries au complet pour sa saison d'automne et d'hiver 1997, dont les nouvelles séries de la Société *Ned's Newt*, *Pippi Longstocking* et *Donkey Kong Country*.

En janvier 1997, la Société a annoncé la conclusion d'un accord avec le réseau de télévision CBS pour sa programmation destinée aux enfants le samedi matin. L'accord, d'une durée de deux ans, prévoit que la Société produira un minimum de quatre séries de dessins animés et un maximum de six séries pour la saison d'automne du réseau de 1998 et de 1999.

L'accord sera automatiquement renouvelé pour une troisième année si les séries, dans l'ensemble, atteignent certains niveaux de cotes d'écoute dans l'une ou l'autre des deux premières années.

L'accord avec CBS fait partie d'une importante initiative stratégique. Ainsi, pour la première fois, un réseau important de télévision a confié une bonne partie de sa production à une société indépendante de dessins animés. Cet accord accroît grandement la présence et la réputation de la Société sur le plan mondial. CBS a pris des engagements pour six séries pour sa saison 1998, dont *Franklin*, *Anatole*, *Dumb Bunnies*, *From the Files of the Flying Rhinoceros*, *Birdz* et *Mythic Warriors: Guardians of the Legend*.

En plus de l'accord avec le réseau de télévision CBS, d'importants contrats de licence ont été signés avec de nouveaux clients américains - The Disney Channel et Comedy Central - aussi bien qu'avec d'autres radiodiffuseurs internationaux, dont la BBC en Grande-Bretagne, ZDF en Allemagne, FR3 en France et RAI en Italie. Bien que les États-Unis constituent encore le marché principal de la Société, la tendance en 1998 sera l'augmentation de la contribution des marchés étrangers.

Le dernier objectif stratégique que s'est fixée la Société est d'accroître ses revenus au moyen de nouveaux revenus et de revenus complémentaires ce qui lui permettra de diversifier son assiette de revenu au-delà des productions actuelles. Cette stratégie peut comprendre des investissements ou des acquisitions dans les champs suivants, entre autres : la distribution des oeuvres de sa banque; le merchandising; la distribution des vidéos et les publications destinées aux enfants.

Salariés

Au 30 avril 1998, la Société comptait environ 500 salariés et employés contractuels. La Société n'est liée par aucune convention collective.

RUBRIQUE 4 : PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

Comparabilité des données inscrites dans les tableaux suivants

Relativement à la fusion de NELVANA et de NELVANA Holdings Inc. en date du 13 mai 1994, les catégories d'actions à droit de vote subalterne, d'actions à droit de vote multiple et d'actions privilégiées ont été créées. Après la conclusion du premier appel public à l'épargne de la Société en mai 1994 et la levée de l'option pour attributions excédentaires en juin 1994, 2 541 718 actions à droit de vote subalterne et 2 639 390 actions à droit de vote multiple étaient émises et en circulation, et aucune action privilégiée n'était émise ni en circulation. Après la conversion de 270 950 actions à droit de vote multiple en 270 950 actions à droit de vote subalterne par certains dirigeants principaux de la Société en juillet 1995, 2 812 668 actions à droit de vote subalterne et 2 368 440 actions à droit de vote multiple étaient émises et en circulation et aucune action privilégiée n'était émise ni en circulation en date du 31 décembre 1995.

Au 31 décembre 1997, le total du nombre d'actions de la Société en circulation était de 5 882 591. Au 31 décembre 1996, le total du nombre d'actions émises et en circulation était de 5 202 228. Aux 31 décembre 1995 et 1994, le total du nombre d'actions en circulation était de 5 181 108, comparativement à 3 347 776 actions théoriquement en circulation au 31 décembre 1993, compte tenu de l'incidence rétroactive de la restructuration du capital-action décrite dans le prospectus de la Société daté du 3 mai 1994.

En février 1998, NELVANA a réalisé l'émission de 1 350 250 actions à droit de vote subalterne et de 70 000 actions secondaires (vendues par les trois principaux actionnaires) au prix de 27,50 \$ l'action. Après l'émission, le total du nombre d'actions de la Société en circulation était de 7 232 841.

Le bénéfice net et le bénéfice par action de la Société en 1994 comprennent une économie d'impôts d'environ 2,4 millions de dollars découlant d'un don au Musée des Beaux-Arts de l'Ontario en décembre 1994. Cette opération ne faisait pas partie des activités habituelles de la Société.

En 1997, NELVANA a modifié sa convention comptable sur la prise en compte de revenus provenant de productions exclusives et de la distribution en passant du mode de calcul par série à celui par épisode. En vertu de la nouvelle politique, les revenus sont pris en compte lorsqu'un épisode est prêt à être livré plutôt qu'une fois que toute la série est réalisée et livrée. Cette modification à la politique de prise en compte des revenus devrait réduire les fluctuations trimestrielles, accroître les prévisions des bénéfices trimestriels et rendre les rapports de NELVANA conformes aux normes de l'industrie. Pour un examen en détail de la question, veuillez vous reporter à l'Analyse par la direction et aux notes contenues dans les états financiers consolidés contenus dans le rapport annuel 1997 de la Société.

Les tableaux suivants présentent des renseignements financiers sur NELVANA pour les périodes indiquées :

	EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE (en milliers de dollars sauf le bénéfice par action)				
	1997	1996 ¹	1995 ¹	1994 ¹	1993 ¹
Produits	56 195	62 082	58 724	55 089	34 871
Bénéfice net avant les impôts sur le revenu	8 509	6 126	9 310	5 627	4 242
Bénéfice net	4 928	3 682	5 443	5 924	2 523
Bénéfice par action ²	0,86	0,71	1,05	1,32 ³	0,75
Total de l'actif	98 113	81 895	65 241	51 112	22 718
Total de la dette à long terme	5 182	3 110	3 545	3 857	4 437

	PRODUITS CUMULÉS PAR TRIMESTRE (en milliers de dollars sauf le bénéfice par action)							
	Exercice terminé le 31 décembre 1997	Neuf mois arrêtés au 30 septembre 1997	Six mois arrêtés au 30 juin 1997	Trois mois arrêtés au 31 mars 1997 ⁽¹⁾	Exercice terminé le 31 décembre 1996 ⁽¹⁾	Neuf mois arrêtés au 30 septembre 1996 ⁽¹⁾	Six mois arrêtés au 30 juin 1996 ⁽¹⁾	Trois mois arrêtés au 31 mars 1996 ⁽¹⁾
Produits	56 195	32 814	16 423	8 995	62 082	37 020	21 967	11 814
Bénéfice net avant les impôts sur le revenu	8 509	3 050	1 991	595	6 126	1 877	680	1 074
Bénéfice net	4 928	1 745	1 180	346	3 682	1 077	393	616
Bénéfice par action ²	0,86	0,30	0,20	0,06	0,71	0,21	0,08	0,12
Nombre moyen pondéré d'actions ²	5 740 048	5 711 195	5 671 239	5 549 371	5 187 676	5 185 856	5 181 678	5 181 108

¹ Mis à jour afin de tenir compte du changement de la politique de prise en compte des revenus adoptée en 1997.

² Le bénéfice non dilué par action a été calculé en tenant compte de l'incidence rétroactive de la restructuration du capital-actions décrite dans le prospectus de la Société daté du 3 mai 1994. Le nombre moyen pondéré dilué d'actions ne donnerait lieu qu'à une différence minime.

³ En 1994, le bénéfice par action de 1,32 \$ comprend une tranche d'environ 0,54 \$ attribuable à l'économie d'impôts découlant d'un don au Musée des beaux-arts de l'Ontario.

Politique en matière de dividendes

La politique actuelle de la Société est de conserver son bénéfice et de ne pas verser de dividendes.

RUBRIQUE 5 : ANALYSE PAR LA DIRECTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

L'Analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation qui figure à la page 23 du rapport annuel de 1997 de la Société est intégrée aux présentes par renvoi.

RUBRIQUE 6 : MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions à droit de vote subalterne se négocient sur la Bourse de Toronto et la Bourse de Montréal sous le sigle «NTV».

RUBRIQUE 7 : ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Le nom, lieu de résidence, poste au sein de la Société et période de service de chacun des administrateurs et dirigeants de la Société ainsi que leurs fonctions principales sont donnés au tableau ci-dessous. Le mandat actuel de chaque administrateur viendra à échéance juste avant l'élection du conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle 1997 des actionnaires, qui aura lieu le 20 mai 1998.

<u>Nom</u>	<u>Poste au sein de la Société</u>	<u>Fonctions principales</u>	<u>Administrateur depuis</u>
<u>Administrateurs</u>			
Michael Hirsh ⁽¹⁾⁽³⁾ Toronto (Ontario)	Administrateur et co-chef de la direction	Dirigeant de la Société	30 juillet 1971
Patrick Loubert ⁽¹⁾⁽³⁾ Toronto (Ontario)	Administrateur et co-chef de la direction	Dirigeant de la Société	30 juillet 1971
Clive Smith ⁽¹⁾⁽⁴⁾ Toronto (Ontario)	Administrateur et vice-président directeur principal	Dirigeant de la Société	30 juillet 1971
Eleanor Olmsted Toronto (Ontario)	Administratrice	Cadre dirigeant	15 mars 1994
James E. Kofman ⁽²⁾⁽³⁾ Toronto (Ontario)	Administrateur	Administrateur, Bunting Warburg Inc.	15 mars 1994
Michael St.B. Harrison ⁽⁴⁾ Montréal (Québec)	Administrateur et président du conseil	Président, MacDougall, MacDougall & MacTier Inc.	15 mars 1994
T. Richard Davies ⁽²⁾ Willowdale (Ontario)	Administrateur	Banquier retraité	27 mai 1994
Jamie C. Kellner Beverly Hills (Californie)	Administrateur	Chef de la direction, WB Television Network	29 juin 1994

William Ardell ⁽²⁾	Administrateur	Cadre dirigeant	17 juin 1997
John Tevlin ⁽³⁾	Administrateur	Cadre dirigeant	17 juin 1997

Dirigeants de la Société

Sally Moyer Kent Toronto (Ontario)	Vice-présidente principale, chef de la direction financière	Dirigeante de la Société
Sandy Mackay-Smith Toronto (Ontario)	Vice-président, directeur des affaires juridiques et secrétaire de la Société	Dirigeant de la Société
Stephen Hodgins Toronto (Ontario)	Vice-président principal, Production	Dirigeant de la Société
Sheila Murray-Tateishi Toronto (Ontario)	Vice-présidente principale et trésorière	Dirigeante de la Société
John Vandervelde Toronto (Ontario)	Vice-président, Finances	Dirigeant de la Société
Patricia Burns Toronto (Ontario)	Vice-présidente, Production	Dirigeante de la Société
Suzanne Cross Toronto (Ontario)	Vice-présidente, Activités de l'entreprise	Dirigeante de la Société

Dirigeants de la filiale

Toper Taylor	Président, NELVANA Communications, Inc.
Sid Kaufman	Vice-président directeur, Marchandisage mondial NELVANA Communications, Inc.

1. Membre du comité de direction.
2. Membre du comité de vérification.
3. Membre du comité de rémunération.
4. Membre du comité de mises en nomination.

Les administrateurs et dirigeants de la Société, en tant que groupe, détiennent directement ou indirectement environ 1 % des actions à droit de vote subalterne et environ 100 % des actions à droit de vote multiple, soit environ 80 % des droits de vote rattachés à toutes les actions comportant droit de vote de la Société.

Les actions à droit de vote multiple sont détenues par 1078959 Ontario Inc., société contrôlée par M. Michael Hirsh; par 1078960 Ontario Inc., société contrôlée par M. Patrick Loubert; par Ho Ho Holdings Inc., société contrôlée par MM. Clive Smith et Toper Taylor.

La Société compte un comité de direction, un comité de vérification, un comité de rémunération et un comité de mises en nomination.

Toutes les personnes citées ci-haut comme dirigeants de la Société occupent des postes au sein de la Société depuis plus de cinq ans, à l'exception de Sally Moyer Kent qui s'est jointe à NELVANA Limited en août 1997

à titre de vice-présidente principale, chef de la direction financière. Avant de se joindre à NELVANA, elle était vice-présidente, Finances et chef de la direction financière chez Rogers Cablesystems Limited. Sandy Mackay-Smith s'est joint à NELVANA en février 1998 à titre de vice-président, directeur des affaires juridiques et secrétaire de la Société. Avant de se joindre à NELVANA, il était consultant dans l'industrie du spectacle. Avant octobre 1996, M. Mackay-Smith était vice-président, directeur des affaires juridiques et secrétaire chez Placer Dome Limited et avant août 1995, il était vice-président, directeur des affaires juridiques et secrétaire chez Dominion Textile Inc. Avant août 1993, M. Vandervelde était gestionnaire en chef du cabinet de comptables agréés maintenant dénommé KPMG.

En rapport avec la restructuration des divisions de NELVANA, Stephen Hodgins et Patricia Burns ont été nommés respectivement vice-président principal, Production et vice-présidente, Production, en octobre 1997. Suzanne Cross s'est jointe à NELVANA en septembre 1997 et a été nommée vice-présidente, Activités de l'entreprise en mars 1998. Avant de se joindre à NELVANA, elle était avocate chez Téléfilm Canada.

Toutes les personnes nommées ci-haut qui ne sont pas des dirigeants de la Société occupent les postes indiqués ci-dessus depuis plus de cinq ans, à l'exception de M. Kofman qui, avant janvier 1997, était associé du cabinet juridique Osler, Hoskin & Harcourt, et de M. Davies qui, avant sa retraite, était cadre supérieur dans une banque à charte canadienne.

RUBRIQUE 8 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Vous trouverez dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 8 avril 1998 d'autres informations, notamment des renseignements sur l'élection des administrateurs, sur la rémunération des administrateurs et des hauts dirigeants, sur les principaux porteurs des titres de la Société, sur les options d'achat de titres et sur les initiés intéressés dans des contrats importants. D'autres informations financières se trouvent dans les états financiers consolidés de NELVANA pour l'exercice clos le 31 décembre 1997; ces états sont intégrés au rapport annuel 1997.

On peut se procurer un exemplaire de la notice annuelle, de la circulaire de sollicitation de procurations et du rapport annuel 1997, des états financiers intermédiaires disponibles pour l'exercice en cours et des autres documents intégrés par renvoi en s'adressant au secrétaire général de NELVANA Limited, 32, avenue Atlantic, Toronto (Ontario) M6K 1X8. Des frais modiques seront exigés si la personne qui est l'auteur de la demande n'est pas un porteur de titres de la Société et si la Société n'est pas en cours de placement conformément à un prospectus simplifié.